

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 02 novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 28 octobre 2020)

PRESENTS (es) : **Mesdames :** DESOY Anny, JACQUINET Sybille, DEVILLE Jeannine, CAILLAT Anne-Marie, GUILLOT-BARBOTIN Michèle
Messieurs : FERY Didier, BINET Christian, PIGER Philippe, LECLERC Guy, LE BOT Hervé, BOUGY Thomas, BARBOTIN Didier, GILLET Jean-Pierre, BAUDOU Jérémie, HILMANN Bertrand

ABSENTS (es) : -

Monsieur Jean-Pierre GILLET a été nommé secrétaire.

Une minute de silence a été observée à la mémoire de l'enseignant Samuel PATY.
Le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2020 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 24/2020 : **Communauté Urbaine du Grand Reims – Rapport d'activités 2019 :**
Information au conseil municipal

Délibération n° 25/2020 : **Communauté Urbaine du Grand Reims : Projet de charte de gouvernance**

Communauté Urbaine du Grand Reims – Rapport d'activités 2019 : Information au conseil municipal

Madame le Maire présente succinctement le rapport d'activités 2019 de la Communauté Urbaine du Grand Reims envoyé par mail à tous les conseillers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**
de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Communauté Urbaine du Grand Reims : Projet de charte de gouvernance

Considérant que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 prévoit qu'après chaque renouvellement électoral, l'Exécutif inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'une charte de gouvernance,

Considérant que le Conseil communautaire du 10 juillet 2020 a délibéré en faveur de l'élaboration d'une charte de gouvernance pour le Grand Reims,

Considérant que la charte de gouvernance a pour objet de consacrer des principes et des règles de fonctionnement et d'organiser les institutions de la Communauté urbaine de façon à garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous,

Considérant que le projet de charte de gouvernance a été présenté et débattu lors de la conférence des maires du 2 septembre 2020,

Considérant que le Conseil communautaire du 24 septembre 2020 a arrêté un projet de charte de gouvernance pour le Grand Reims,

Considérant que le projet de charte de gouvernance a été transmis aux communes pour avis avant le 25 novembre 2020,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, par 9 voix Pour et 6 Abstentions, décide à la majorité :**
d'émettre un avis favorable sur le projet de charte de gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Rentrée scolaire 2021 : Projet Les Mesneux

Suite au comité de pilotage en date du 1^{er} octobre et du rendez-vous avec Madame la Présidente du Grand Reims le 30 octobre, le Grand Reims refuse la construction d'une école aux Mesneux et nous propose les scénarios suivants.

1. Rattachement à Bezannes, dans un 1^{er} temps dans des installations modulaires en attendant la construction d'une nouvelle école située sur la ZAC de Bezannes : Inacceptable.
2. Scolarisation des maternelles aux Mesneux et des élémentaires à Ecueil ou des élémentaires aux Mesneux et des maternelles à Ecueil : Non retenu
3. Reprendre notre compétence scolaire et périscolaire : Option retenue sur le principe à l'unanimité mais nous attendons des précisions du Grand Reims avant de prendre la délibération.

Rapport des commissions

- **Commission vie locale** :

Batiment communal : Un rendez-vous est prévu mercredi 04 novembre à 9h00 avec les entreprises Protain et Landrieux ainsi que l'expert missionné par notre assurance afin de constater les dommages sur le bâtiment.

Informations et questions diverses

- Madame le Maire communique la liste des personnes composant la Commission Communale des Impôts Directs
- M. Jean-Pierre GILLET demande un point sur le panneau « rue de Ronde » l'achat est prévu ainsi que la pose avec poteau.
- Les constructions route de Jouy vont entrainer l'ajout de candélabres, la demande sera faite au Grand Reims qui à la compétence éclairage public.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 07 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h00.

Les Mesneux, le 02 novembre 2020

**Le Maire,
Anny Dessoy,**



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020 :

MME DESOY	M. BAUDOU	M. HILMANN	M. GILLET
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN-GUILLOT
M. LE BOT	MME JACQUINET	M. BARBOTIN	